Scroll down for all Safety Data Sheets (SDS) for this product.

Total Enclosures: 2



### Fiche de Données de Sécurité

Numéro de la version: 10.1 2021-03-10 SDS# A7925

# **RUBRIQUE 1: Identification**

# 1.1 Identificateur de produit

Marque commerciale A-7925 Double Tipped Ampoules

Autres moyens d'identification PAA Standard

## 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Component of water analysis test kits: A-7925

## 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CHEMetrics, Inc. 4295 Catlett Road Midland VA 22728 Etats-Unis

Téléphone: 1-540-788-9026 Téléfax: 1-540-788-4856

e-mail: technical@chemetrics.com Site web: www.chemetrics.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service d'information d'urgence ChemTel Inc.: 1-800-255-3924, +01-813-248-0585

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon SGH

Rubrique	Classe de danger	Catégorie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
3.2	corrosion cutanée/irritation cutanée	2	Skin Irrit. 2	H315
3.3	lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux	2	Eye Irrit. 2	H319
3.6	cancérogénicité	1A	Carc. 1A	H350
4.1C	dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique	3	Aquatic Chronic 3	H412

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

# 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage

- Mention attention

d'avertissement

#### - Pictogrammes

GHS07, GHS08



## - Mentions de danger

H315 Provogue une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H350 Peut provoquer le cancer.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### - Conseils de prudence

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P337+P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans des installations de combustion industrielles.

# **RUBRIQUE 3: Composition/information sur les ingrédients**

#### 3.1 Substances

Non pertinent (mélange)

#### 3.2 Mélanges

#### Description du mélange

Nom de la substance	Identificateur	%М	Classification selon SGH	Pictogrammes
water	No CAS 7732-18-5	86.9		
acide acétique à %	No CAS 64-19-7	12.5	Flam. Liq. 3 / H226 Skin Corr. 1A / H314 Eye Dam. 1 / H318	
acide sulfurique à %	No CAS 7664-93-9	0.55	Acute Tox. 3 / H331 Skin Corr. 1A / H314 Eye Dam. 1 / H318	
péroxyde d'hydrogène, solution à %	No CAS 7722-84-1	0.02	Ox. Liq. 1 / H271 Acute Tox. 4 / H302 Acute Tox. 4 / H332 Skin Corr. 1A / H314 Eye Dam. 1 / H318 STOT SE 3 / H335	

Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH	Pictogrammes
acide peracétique à %	No CAS 79-21-0	0.003	Flam. Liq. 4 / H227 Org. Perox. D / H242 Acute Tox. 4 / H302 Acute Tox. 4 / H312 Acute Tox. 2 / H330 Skin Corr. 1A / H314 STOT SE 3 / H335	

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers soins**

#### 4.1 Description des premiers secours

#### Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

#### Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Dans les cas de l'irritation des voies respiratoires consulter un médecin. Fournir de l'air frais.

#### Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon.

#### Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

#### Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

# 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

#### RUBRIQUE 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

# 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

L'eau pulvérisée, Mousse résistant aux alcools, Poudre BC, Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

# 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2)

#### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

## 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). Recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux adsorbants.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

# 6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

# **RUBRIQUE 7: Manutention et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations

Wear Impact- and splash-resistant eyewear.

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

- Manipulation de substances ou de mélanges incompatibles
- Conserver à l'écart de

Solutions caustiques

# Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

# 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Compatibilités en matière de conditionnement

Seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses).

#### 7.3 Autres informations

For optimum analytical performance, store in the dark and at room temperature.

# RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Valeu	Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)										
Pays	Nom de l'agent	No CAS	Identi- fica- teur	VME [ppm]	VME [mg/m³]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m³]	VP [ppm]	VP [mg/ m³]	Men- tion	Source
CA	acide acétique	64-19-7	OEL (AB)	10	25	15	37				OHS Code
CA	acide acétique	64-19-7	OEL (BC)	10		15					"BC Re- gula- tion"
CA	acide acétique	64-19-7	OEL (ON- MoL)	10		15					MoL
CA	acide acétique	64-19-7	PEV/ VEA	10	25	15	37				Regula- tion OHS
CA	acide sulfurique	7664-93-9	OEL (AB)		1		3				OHS Code
CA	acide sulfurique	7664-93-9	PEV/ VEA		1		3				Regula- tion OHS
CA	acide sulfurique	7664-93-9	OEL (BC)		0.2					t	"BC Re- gula- tion"
CA	acide sulfurique	7664-93-9	OEL (ON- MoL)		0.2					t	MoL
CA	peroxyde d'hydro- gène	7722-84-1	OEL (AB)	1	1.4						OHS Code
CA	peroxyde d'hydro- gène	7722-84-1	OEL (BC)	1							"BC Regula- tion"
CA	peroxyde d'hydro- gène	7722-84-1	OEL (ON- MoL)	1							MoL

# Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)

Pays	Nom de l'agent	No CAS	Identi- fica- teur		VME [mg/m³]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m³]	VP [ppm]	VP [mg/ m³]	Men- tion	Source
CA	peroxyde d'hydro- gène	7722-84-1	PEV/ VEA	1	1.4						Regula- tion OHS
CA	acide peracétique	79-21-0	OEL (ON- MoL)			0.4				iv	MoL

Mention

iv

inhalable fraction and vapour

t fraction thoracique

VLCT valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'expo-

sition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)

VME valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de réfé-

rence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)

VP valeur plafond au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition (ceiling value)

# DNEL pertinents des composants du mélange

'	'		3			
Nom de la sub- stance	No CAS	Effet	Seuil d'ex- position	Objectif de pro- tection, voie d'ex- position	Utilisé dans	Durée d'exposition
acide sulfurique à %	7664-93-9	DNEL	0.05 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhala- tion	travailleur (industriel)	chronique - effets lo- caux
acide sulfurique à %	7664-93-9	DNEL	0.1 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhala- tion	travailleur (industriel)	aiguë - effets locaux
péroxyde d'hydro- gène, solution à %	7722-84-1	DNEL	1.4 mg/m³	homme, par inhala- tion	travailleur (industriel)	chronique - effets lo- caux
péroxyde d'hydro- gène, solution à %	7722-84-1	DNEL	3 mg/m³	homme, par inhala- tion	travailleur (industriel)	aiguë - effets locaux
acide peracétique à %	79-21-0	DNEL	0.56 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhala- tion	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
acide peracétique à %	79-21-0	DNEL	0.56 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhala- tion	travailleur (industriel)	aiguë - effets systé- miques
acide peracétique à %	79-21-0	DNEL	0.56 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhala- tion	travailleur (industriel)	chronique - effets lo- caux
acide peracétique à %	79-21-0	DNEL	0.56 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhala- tion	travailleur (industriel)	aiguë - effets locaux

# PNEC pertinents des composants du mélange

Nom de la sub- stance	No CAS	Effet	Seuil d'ex- position	Organisme	Milieu de l'environ- nement	Durée d'exposition
acide sulfurique à %	7664-93-9	PNEC	0.003 <sup>mg</sup> / <sub>l</sub>	organismes aqua- tiques	eau douce	court terme (cas iso- lé)
acide sulfurique à %	7664-93-9	PNEC	0 <sup>mg</sup> / <sub>l</sub>	organismes aqua- tiques	eau de mer	court terme (cas iso- lé)
acide sulfurique à %	7664-93-9	PNEC	8.8 <sup>mg</sup> / <sub>l</sub>	organismes aqua- tiques	installation de traite- ment des eaux usées (STP)	

# PNEC pertinents des composants du mélange

Nom de la sub- stance	No CAS	Effet	Seuil d'ex- position	Organisme	Milieu de l'environ- nement	Durée d'exposition
acide sulfurique à %	7664-93-9	PNEC	0.002 <sup>mg</sup> / <sub>kg</sub>	organismes aqua- tiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas iso- lé)
acide sulfurique à %	7664-93-9	PNEC	0.002 <sup>mg</sup> / <sub>kg</sub>	organismes aqua- tiques	sédiments marins	court terme (cas iso- lé)
péroxyde d'hydro- gène, solution à %	7722-84-1	PNEC	0.013 <sup>mg</sup> / <sub>l</sub>	organismes aqua- tiques	eau douce	court terme (cas iso- lé)
péroxyde d'hydro- gène, solution à %	7722-84-1	PNEC	0.013 <sup>mg</sup> / <sub>l</sub>	organismes aqua- tiques	eau de mer	court terme (cas iso- lé)
péroxyde d'hydro- gène, solution à %	7722-84-1	PNEC	4.66 <sup>mg</sup> / <sub>l</sub>	organismes aqua- tiques	installation de traite- ment des eaux usées (STP)	court terme (cas iso- lé)
péroxyde d'hydro- gène, solution à %	7722-84-1	PNEC	0.047 <sup>mg</sup> / <sub>kg</sub>	organismes aqua- tiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas iso- lé)
péroxyde d'hydro- gène, solution à %	7722-84-1	PNEC	0.047 <sup>mg</sup> / <sub>kg</sub>	organismes aqua- tiques	sédiments marins	court terme (cas iso- lé)
péroxyde d'hydro- gène, solution à %	7722-84-1	PNEC	0.002 <sup>mg</sup> / <sub>kg</sub>	organismes ter- restres	sol	court terme (cas iso- lé)
acide peracétique à %	79-21-0	PNEC	0 <sup>mg</sup> / <sub>l</sub>	organismes aqua- tiques	eau douce	court terme (cas iso- lé)
acide peracétique à %	79-21-0	PNEC	0 <sup>mg</sup> / <sub>l</sub>	organismes aqua- tiques	eau de mer	court terme (cas iso- lé)
acide peracétique à %	79-21-0	PNEC	0.051 <sup>mg</sup> / <sub>l</sub>	organismes aqua- tiques	installation de traite- ment des eaux usées (STP)	court terme (cas iso- lé)
acide peracétique à %	79-21-0	PNEC	0 <sup>mg</sup> / <sub>kg</sub>	organismes aqua- tiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas iso- lé)
acide peracétique à %	79-21-0	PNEC	0 <sup>mg</sup> / <sub>kg</sub>	organismes aqua- tiques	sédiments marins	court terme (cas iso- lé)
acide peracétique à %	79-21-0	PNEC	0.32 <sup>mg</sup> / <sub>kg</sub>	organismes ter- restres	sol	court terme (cas iso- lé)

# 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau

- Protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

### - Mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

#### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

# **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Description du produit** Double tipped ampoules containing 3 mL of liquid reagent. Each A-7925 contains 10 ampoules.

#### **Aspect**

État physique	liquide
Couleur	incolore
Odeur	âcre

#### Autres paramètres de sécurité

(valeur de) pH	1.4 (acide)
Point de fusion/point de congélation	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	117.9 °C à 101.3 kPa
Point d'éclair	118 °C à 101.3 kPa
Taux d'évaporation	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	non pertinent, (fluide)

#### Limites d'explosivité

- Limite inférieure d'explosivité (LIE)	4 % vol
- Limite supérieure d'explosivité (LSE)	19.9 % vol
Pression de vapeur	20.79 hPa à 25 °C
Densité	non déterminé
Densité de vapeur	cette information n'est pas disponible
Densité relative	1 (eau = 1)

#### Solubilité(s)

- Solubilité dans l'eau	en toute proportion miscible
-------------------------	------------------------------

#### Coefficient de partage

- n-octanol/eau (log KOW)	cette information n'est pas disponible
Température d'auto-inflammabilité	463 °C
Viscosité	non déterminé
Propriétés explosives	pas explosif (SGH des Nations unies, annexe 4)
Propriétés comburantes	aucune

# **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### 10.1 Réactivité

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

#### 10.2 Stabilité chimique

Voir en bas "Conditions à éviter".

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

#### 10.4 Conditions à éviter

Il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être evitée.

#### 10.5 Matières incompatibles

Comburants

Rejet de matières inflammables avec:

Métaux légers (en vertu du dégagement d'hydrogène dans un milieu acide/ alcalin)

# 10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

# **RUBRIQUE 11: Données toxicologiques**

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### **Classification selon SGH**

Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

# Estimation de la toxicité aiguë (ETA) de composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	ETA
acide sulfurique à %	7664-93-9	inhalation: vapeur	3 <sup>mg</sup> / <sub>l</sub> /4h
acide sulfurique à %	7664-93-9	inhalation: poussières/ brouillard	0.85 <sup>mg</sup> / <sub>l</sub> /4h
péroxyde d'hydrogène, solution à %	7722-84-1	oral	1,026 <sup>mg</sup> / <sub>kg</sub>
péroxyde d'hydrogène, solution à %	7722-84-1	inhalation: vapeur	11 <sup>mg</sup> / <sub>l</sub> /4h
acide peracétique à %	79-21-0	inhalation: vapeur	0.5 <sup>mg</sup> / <sub>l</sub> /4h
acide peracétique à %	79-21-0	inhalation: poussières/ brouillard	0.204 <sup>mg</sup> / <sub>l</sub> /4h

#### Corrosion/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

Mutagénicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

# Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

# **RUBRIQUE 12: Données écologiques**

#### 12.1 Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aquatique (chronique) des composants du mél
--

Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'ex- position
péroxyde d'hydrogène, solution à %	7722-84-1	EC50	466 <sup>mg</sup> / <sub>l</sub>	micro-organismes	30 min
acide peracétique à %	79-21-0	EC50	38.6 <sup>mg</sup> / <sub>l</sub>	micro-organismes	3 h

# 12.2 Persistance et dégradabilité

Des données ne sont pas disponibles.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Des données ne sont pas disponibles.

# 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles.

#### 12.7 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

# **RUBRIQUE 13: Données sur l'élimination**

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU

RTMD de l'ONU UN 2790
IMDG-Code UN 2790
OACI-IT UN 2790

# 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ACIDE ACÉTIQUE EN SOLUTION

RTMD de l'ONU ACIDE ACÉTIQUE EN SOLUTION

IMDG-Code ACETIC ACID SOLUTION

OACI-IT Acetic acid solution

# 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

RTMD de l'ONU 8
IMDG-Code 8

OACI-IT 8

### 14.4 Groupe d'emballage

RTMD de l'ONU III
IMDG-Code III
OACI-IT III

**14.5** Dangers pour l'environnement pas dangereux pour l'environnement selon le rè-

glement sur les transports des marchandises dan-

gereuses

### 14.6 Autres informations pertinentes

Shipping container markings and labels, received from CHEMetrics, may vary from the above information. Products that are regulated for transport will be packaged by CHEMetrics as Dangerous Goods in Excepted Quantities according to IATA, US DOT, and IMDG regulations. CHEMetrics may also elect to ship certain products as UN 3316 Chemical Kit, Hazard Class 9, Packing Group II or III. In case of reshipment, it is the responsibility of the shipper to determine appropriate labels and markings in accordance with applicable transportation regulations.

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

# Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

# Informations relatives au transport - Réglementations nationales - Informations supplémentaires (UN RTDG)

Numéro ONU 2790

Désignation officielle UN2790, ACIDE ACÉTIQUE EN SOLUTION, 8, III

Classe 8
Groupe d'emballage III

Étiquette(s) de danger 8



Dispositions spéciales (DS) - (UN RTDG)

Quantités exceptées (EQ) E1 (UN RTDG)

Quantités limitées (LQ) 5 L (UN RTDG)

# Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - Informations supplémentaires

Polluant marin -

Étiquette(s) de danger 8



Quantités exceptées (EQ) E1

Quantités limitées (LQ) 5 L

EmS F-A, S-B

Groupe de séparation 1 - Acides

## Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - Informations supplémentaires

Étiquette(s) de danger 8



Quantités exceptées (EQ) E1

Quantités limitées (LQ) 1 L

# **RUBRIQUE 15: Informations sur la réglementation**

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales (États-Unis)

**Toxic Substance Control Act (TSCA)** 

tous les composants sont énumérés

# Superfund Amendment and Reauthorization Act (SARA TITLE III )

- The List of Extremely Hazardous Substances and Their Threshold Planning Quantities (EPCRA Section 302, 304)

The List of Extremely Hazardous Substances and Th	heir Threshold Planning Quantities
---	------------------------------------

Nom de la substance	No CAS	Notes	Reportable quan- tity (pounds)	Threshold plan- ning quantity (pounds)
péroxyde d'hydrogène, solution à %	7722-84-1	f	1,000	1000
acide sulfurique à %	7664-93-9		1,000	1000
acide peracétique à %	79-21-0		500	500

Légende

- Specific Toxic Chemical Listings (EPCRA Section 313)

Toxics Release Inventory				
Nom de la substance	No CAS	Remarques	Effective date	
acide sulfurique à %	7664-93-9	acid aerosols including mists, va- pors, gas, fog, and other airborne forms of any particle size	1986-12-31	
acide peracétique à %	79-21-0		1986-12-31	

Chemical on the original list that does not meet toxicity criteria but because of its acute lethality, high production volume and known risk is considered chemical of concern ("Other chemicals"). (November 17, 1986, and February 15, 1990.)

# Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA)

- List of Hazardous Substances and Reportable Quantities (CERCLA section 102a) (40 CFR 302.4)

Nom de la substance	No CAS	Remarques	Statutory code	Final RQ pounds (Kg)
acide acétique à %	64-19-7		1	5000 (2270)
acide sulfurique à %	7664-93-9		1	1000 (454)

Légende

#### **Clean Air Act**

Nom de la substance	No CAS	Type d'enregistre- ment	Basis for listing	Threshold quanti- ty (lbs)
acide peracétique à %	79-21-0	Toxic substance	b	10000

Légende

# **Right to Know Hazardous Substance List**

- Hazardous Substance List (NJ-RTK)

Nom de la substance	No CAS	Remarques	Classifications
acide acétique à %	64-19-7		CO F2
péroxyde d'hydrogène, solution à %	7722-84-1		CO MU R3
acide sulfurique à %	7664-93-9		CA CO R2
acide peracétique à %	79-21-0		CO F2 R4

Légende

CA Cancérogène

CO Corrosif

F2 Flammable - Second Degree

MU Mutagène

R2 Reactive - Second Degree R3 Reactive - Third Degree

R4 Reactive - Fourth Degree

# California Environmental Protection Agency (Cal/EPA): Proposition 65 - Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986

aucun des composants n'est énuméré

<sup>&</sup>quot;1" indicates that the statutory source is section 311(b)(2) of the Clean Water Act

b On EHS list, vapor pressure 10 mmHg or greater.

# Orientations disponibles spécifiques au niveau de l'industrie ou du secteur

#### **NPCA-HMIS® III**

Hazardous Materials Identification System (système d'identification des matières dangereuses). American Coatings Association (association américaine des fabricants de revêtements).

Catégorie	Évaluation	Description
Chronic	*	chronic (long-term) health effects may result from repeated overexposure
Health	2	temporary or minor injury may occur
Flammability	0	material that will not burn under typical fire conditions
Physical hazard	0	material that is normally stable, even under fire conditions, and will not react with water, polymerize, decompose, condense, or self-react. Non-explosive
Personal protection	-	

#### **NFPA® 704**

Système normalisé d'identification des dangers présentés par des substances en vue des interventions d'urgence.

Catégorie	Degré de danger	Description
Flammability	0	material that will not burn under typical fire conditions
Health	3	material that, under emergency conditions, can cause serious or permanent injury
Instability	0	material that is normally stable, even under fire conditions
Special hazard		

# Réglementations nationales (Canada)

Liste intérieure des substances (LIS)

Tous les composants sont énumérés.

#### **Inventaires nationaux**

Pays	Inventaire	Status
US	TSCA	tous les composants sont énumérés
CA	DSL/NDSL	tous les composants sont énumérés
AU	AICS	tous les composants sont énumérés
CA	DSL	tous les composants sont énumérés
CN	IECSC	tous les composants sont énumérés
EU	ECSI	tous les composants sont énumérés
EU	REACH Reg.	tous les composants sont énumérés
JP	CSCL-ENCS	tous les composants sont énumérés
KR	KECI	tous les composants sont énumérés
MX	INSQ	tous les composants sont énumérés
NZ	NZIoC	tous les composants sont énumérés

Pays	Inventaire	Status
PH	PICCS	tous les composants sont énumérés
TR	CICR	les composants ne sont pas tous énumérés
TW	TCSI	tous les composants sont énumérés

Légende

AICS Australian Inventory of Chemical Substances
CICR Chemical Inventory and Control Regulation

CSCL-ENCS List of Existing and New Chemical Substances (CSCL-ENCS)

DSL Liste intérieure des substances (LIS)

DSL/NDSL Liste intérieure des substances (LIS)/Liste extérieure des substances (LES)

ECSI CE inventaire de substances (EINECS, ELINCS, NLP)

IECSC Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China

INSQ National Inventory of Chemical Substances
KECI Korea Existing Chemicals Inventory
NZIOC New Zealand Inventory of Chemicals

PICCS Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)

REACH Reg. substances enregistrées REACH
TCSI Taiwan Chemical Substance Inventory

TSCA Toxic Substance Control Act

# 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

# Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement sur les produits dangereux (RPD).

Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses. Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

#### Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.

Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

Code	Texte
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H227	Liquide combustible.
H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

Code	Texte
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H350	Peut provoquer le cancer.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.



### Fiche de Données de Sécurité

Numéro de la version: 10.2 2021-05-21 SDS# \$4202

#### **RUBRIQUE 1: Identification**

# 1.1 Identificateur de produit

Marque commerciale A-4202, A-4402, A-7905

Autres moyens d'identification Activator Solution for Formaldehyde CHEMets®,

VACUettes®, & Vacu-vials® Kits, and for Glycol CHEMets® Kits. Stabilizer Solution for PAA Stan-

dard.

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Component of water analysis test kits: A-7925, K-4203I, K-4605A, K-4605B, K-

4605C, K-4605D, K-4815

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CHEMetrics, Inc. 4295 Catlett Road Midland VA 22728 Etats-Unis

Téléphone: 1-540-788-9026 Téléfax: 1-540-788-4856

e-mail: technical@chemetrics.com Site web: www.chemetrics.com

# 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service d'information d'urgence ChemTel Inc.: 1-800-255-3924, +01-813-248-0585

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon SGH

Rubrique	Classe de danger	Catégorie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
3.10	toxicité aiguë (orale)	4	Acute Tox. 4	H302
3.2	corrosion cutanée/irritation cutanée	1A	Skin Corr. 1A	H314
3.3	lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux	1	Eye Dam. 1	H318

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage

- Mention danger

d'avertissement

- Pictogrammes

GHS05, GHS07



- Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

- Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 Porter un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vête-

ments contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position

où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans des installations de combustion industrielles.

# **RUBRIQUE 3: Composition/information sur les ingrédients**

#### 3.1 Substances

Non pertinent (mélange)

# 3.2 Mélanges

#### Description du mélange

Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH	Pictogrammes
hydroxyde de potassium	No CAS 1310-58-3	57	Acute Tox. 4 / H302 Skin Corr. 1A / H314 Eye Dam. 1 / H318	
water	No CAS 7732-18-5	43		

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

# **RUBRIQUE 4: Premiers soins**

#### 4.1 Description des premiers secours

# Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

#### Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Dans les cas de l'irritation des voies respiratoires consulter un médecin. Fournir de l'air frais.

#### Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon.

# Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

#### Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

## RUBRIQUE 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

L'eau pulvérisée, Mousse résistant aux alcools, Poudre BC, Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2)

#### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

# 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). Recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux adsorbants.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

# 6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

#### **RUBRIQUE 7: Manutention et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations

Wear Impact- and splash-resistant eyewear.

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne jamais verser de l'eau dans ce produit.

- Manipulation de substances ou de mélanges incompatibles

Ne pas mélanger avec des acides.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Compatibilités en matière de conditionnement

Seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses).

#### 7.3 **Autres informations**

For optimum analytical performance, store in the dark and at room temperature.

# RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)

Pays	Nom de l'agent	No CAS	Identi- fica- teur	VME [ppm]	VME [mg/m³]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m³]	VP [ppm]	VP [mg/ m³]	Men- tion	Source
CA	hydroxyde de po- tassium	1310-58-3	OEL (AB)						2		OHS Code
CA	hydroxyde de po- tassium	1310-58-3	OEL (BC)						2		"BC Re- gula- tion"
CA	hydroxyde de po- tassium	1310-58-3	OEL (ON- MoL)						2		MoL
CA	hydroxyde de po- tassium	1310-58-3	PEV/ VEA					2			Regula- tion OHS

Mention

VLCT valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)

VME

valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de réfé-

rence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)

VP valeur plafond au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition (ceiling value)

DNEL pertinents des composants du mélange								
Nom de la sub- stance	No CAS	Effet	Seuil d'ex- position	Objectif de pro- tection, voie d'ex- position		Durée d'exposition		
hydroxyde de potas- sium 1310-58-3 DNEL 1 mg/m		1 mg/m³	homme, par inhala- tion	travailleur (industriel)	chronique - effets lo- caux			

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

#### Protection de la peau

#### - Protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

#### - Mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

#### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

# **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Description du produit** Plastic bottle, contains approximately 9 mL of liquid reagent. Test kits and PAA Standard contain one (1) bottle of solution. Activator Solution packs contain six (6) bottles of solution.

#### **Aspect**

État physique	liquide
Couleur	incolore
Particule	non pertinent (liquide)
Odeur	inodore

#### Autres paramètres de sécurité

(valeur de) pH	13 – 14 (base)
Point de fusion/point de congélation	<0 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	112 °C
Point d'éclair	non déterminé
Taux d'évaporation	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	non pertinent, (fluide)
Pression de vapeur	non déterminé
Densité	non déterminé
Densité de vapeur	cette information n'est pas disponible

Densité relative	1.4 (eau = 1)
------------------	---------------

#### Solubilité(s)

- Solubilité dans l'eau	en toute proportion miscible
- Solublifice datis read	en toute proportion misciple

#### Coefficient de partage

- n-octanol/eau (log KOW)	cette information n'est pas disponible
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé
Viscosité	non déterminé
Propriétés explosives	pas explosif (SGH des Nations unies, annexe 4)
Propriétés comburantes	aucune

# **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### 10.1 Réactivité

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

#### 10.2 Stabilité chimique

Voir en bas "Conditions à éviter".

# 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

#### 10.4 Conditions à éviter

Il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être evitée.

## 10.5 Matières incompatibles

Comburants

Rejet de matières inflammables avec:

Métaux légers (en vertu du dégagement d'hydrogène dans un milieu acide/ alcalin)

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

# **RUBRIQUE 11: Données toxicologiques**

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

#### Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### **Classification selon SGH**

#### Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

- Estimation de la toxicité aiguë (ETA) Oral 584.2 mg/kg

# Estimation de la toxicité aiguë (ETA) de composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	ETA
hydroxyde de potassium	1310-58-3	oral	333 <sup>mg</sup> / <sub>kg</sub>

#### Corrosion/irritation cutanée

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

#### Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

Provoque de graves lésions des yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

#### Mutagénicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

#### Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène.

# Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

#### Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

#### **RUBRIQUE 12: Données écologiques**

#### 12.1 Toxicité

N'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Des données ne sont pas disponibles.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Des données ne sont pas disponibles.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles.

#### 12.7 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

#### **RUBRIQUE 13: Données sur l'élimination**

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU

RTMD de l'ONU UN 1814
IMDG-Code UN 1814
OACI-IT UN 1814

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION

RTMD de l'ONU

HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION

IMDG-Code POTASSIUM HYDROXIDE SOLUTION

OACI-IT Potassium hydroxide solution

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

RTMD de l'ONU 8
IMDG-Code 8
OACI-IT 8

#### 14.4 Groupe d'emballage

RTMD de l'ONU II
IMDG-Code II
OACI-IT II

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dan-

gereuses

### 14.6 Autres informations pertinentes

Shipping container markings and labels, received from CHEMetrics, may vary from the above information. Products that are regulated for transport will be packaged by CHEMetrics as Dangerous Goods in Excepted Quantities according to IATA, US DOT, and IMDG regulations. CHEMetrics may also elect to ship certain products as UN 3316 Chemical Kit, Hazard Class 9, Packing Group II or III. In case of reshipment, it is the responsibility of the shipper to determine appropriate labels and markings in accordance with applicable transportation regulations.

# 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

## Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

# Informations relatives au transport - Réglementations nationales - Informations supplémentaires (UN RTDG)

Numéro ONU 1814
Classe 8
Groupe d'emballage II
Étiquette(s) de danger 8



Dispositions spéciales (DS) - (UN RTDG)

Quantités exceptées (EQ) E2 (UN RTDG)

Quantités limitées (LQ) 1 L (UN RTDG)

# Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - Informations supplémentaires

Polluant marin Étiquette(s) de danger 8



Dispositions spéciales (DS) 
Quantités exceptées (EQ) E2

Quantités limitées (LQ) 1 L

EmS F-A. S-B

Groupe de séparation 18 - Alcalis

### Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - Informations supplémentaires

Étiquette(s) de danger 8



Dispositions spéciales (DS) A3

Quantités exceptées (EQ) E2

Quantités limitées (LQ) 0,5 L

# **RUBRIQUE 15: Informations sur la réglementation**

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

# **Réglementations nationales (États-Unis)**

**Toxic Substance Control Act (TSCA)** 

tous les composants sont énumérés

#### Superfund Amendment and Reauthorization Act (SARA TITLE III )

- The List of Extremely Hazardous Substances and Their Threshold Planning Quantities (EPCRA Section 302, 304)

aucun des composants n'est énuméré

- Specific Toxic Chemical Listings (EPCRA Section 313)

aucun des composants n'est énuméré

#### Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA)

- List of Hazardous Substances and Reportable Quantities (CERCLA section 102a) (40 CFR 302.4)

Nom de la substance	No CAS	Remarques	Statutory code	Final RQ pounds (Kg)
hydroxyde de potassium	1310-58-3		1	1000 (454)

Légende

#### **Clean Air Act**

aucun des composants n'est énuméré

# **Right to Know Hazardous Substance List**

- Hazardous Substance List (NJ-RTK)

Nom de la substance	No CAS	Remarques	Classifications
hydroxyde de potassium	1310-58-3		CO R1

Légende

CO Corrosif

R1 Reactive - First Degree

<sup>&</sup>quot;1" indicates that the statutory source is section 311(b)(2) of the Clean Water Act

# California Environmental Protection Agency (Cal/EPA): Proposition 65 - Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986

aucun des composants n'est énuméré

# Orientations disponibles spécifiques au niveau de l'industrie ou du secteur

#### **NPCA-HMIS® III**

Hazardous Materials Identification System (système d'identification des matières dangereuses). American Coatings Association (association américaine des fabricants de revêtements).

Catégorie	Évaluation	Description
Chronic	/	none
Health	3	major injury likely unless prompt action is taken and medical treatment is given
Flammability	1	material that must be preheated before ignition can occur
Physical hazard	0	material that is normally stable, even under fire conditions, and will not react with water, polymerize, decompose, condense, or self-react. Non-explosive
Personal protection	-	

#### **NFPA® 704**

Système normalisé d'identification des dangers présentés par des substances en vue des interventions d'urgence.

Catégorie	Degré de danger	Description
Flammability	1	material that must be preheated before ignition can occur
Health	3	material that, under emergency conditions, can cause serious or permanent injury
Instability	0	material that is normally stable, even under fire conditions
Special hazard		

#### Réglementations nationales (Canada)

Liste intérieure des substances (LIS)

Tous les composants sont énumérés.

#### **Inventaires nationaux**

Pays	Inventaire	Status
AU	AICS	tous les composants sont énumérés
CA	DSL	tous les composants sont énumérés
CN	IECSC	tous les composants sont énumérés
EU	ECSI	tous les composants sont énumérés
EU	REACH Reg.	tous les composants sont énumérés
JP	CSCL-ENCS	tous les composants sont énumérés
KR	KECI	tous les composants sont énumérés
MX	INSQ	tous les composants sont énumérés

Pays	Inventaire	Status	
NZ	NZIoC	tous les composants sont énumérés	
PH	PICCS	tous les composants sont énumérés	
TR	CICR	les composants ne sont pas tous énumérés	
TW	TCSI	tous les composants sont énumérés	
US	TSCA	tous les composants sont énumérés	

Légende

AICS Australian Inventory of Chemical Substances
CICR Chemical Inventory and Control Regulation

CSCL-ENCS List of Existing and New Chemical Substances (CSCL-ENCS)

DSL Liste intérieure des substances (LIS)

ECSI CE inventaire de substances (EINECS, ELINCS, NLP)

IECSC Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China

INSQ National Inventory of Chemical Substances
KECI Korea Existing Chemicals Inventory
NZIOC New Zealand Inventory of Chemicals

PICCS Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)

REACH Reg. substances enregistrées REACH
TCSI Taiwan Chemical Substance Inventory

TSCA Toxic Substance Control Act

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

# Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement sur les produits dangereux (RPD).

Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses. Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

#### Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.

Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

Code	Texte
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

#### Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.